

**03 décembre 2015**

**Arrêté du Gouvernement wallon octroyant un agrément au Centre IFAPME de Charleroi et au Centre de compétence FOREm Construfarm Châtelineau**

Le Gouvernement wallon,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, les articles 14 à 16;

Vu le décret du 13 novembre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'avis du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2015;

Vu l'avis de la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences du 3 juillet 2015;

Sur la proposition de la Ministre de la Formation,

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Les agréments des Centres de validation des compétences suivants sont octroyés, sous réserve de l'octroi d'agrément par les trois parties à l'accord de coopération du 24 juillet 2003, pour une durée de deux ans:

– Centre IFAPME de Charleroi, audité pour le métier de mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International;

– Centre de compétence FOREm Construfarm Châtelineau, audité pour le métier de plafonneur par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International.

**Art. 2.**

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

La durée d'agrément de deux ans ne commence à courir qu'à partir du jour où les trois parties contractantes à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 ont chacune pris une décision d'octroi d'agrément.

**Art. 3.**

La Ministre de la Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 03 décembre 2015.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

Mme E. TILLIEUX